

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 août 2021 à 19 h
par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics

Exceptionnellement, et en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

CA21 26 0171

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 août 2021

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 août 2021 à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA21 26 0172

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2021

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2021, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseiller débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 09.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 10 et prend fin à 19 h 52.

CA21 26 0173

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Groupe Conseil St-Denis » pour la réalisation du projet pilote « Brigade neige » - Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ pour l'année 2021-2022, à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme « Groupe Conseil St-Denis », afin de le soutenir dans la réalisation du projet pilote « Brigade Neige »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme « Groupe Conseil St-Denis» pour l'année 2021-2022;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1211663003

CA21 26 0174

Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Festival des arts de ruelle » - Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la cinquième édition du Festival des arts de ruelle - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver la convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Festival des arts de ruelle », pour la réalisation de la cinquième édition du Festival des arts de ruelle;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Festival des arts de ruelle » une contribution financière de 3 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1218954001

CA21 26 0175

Approuver un projet de convention avec la SIDAC Promenade Masson, afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal - Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2021 à la SIDAC Promenade Masson (RPPC21-06058-GG) - Autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le projet de convention avec contribution financière avec la SIDAC Promenade Masson afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'octroyer une contribution financière exceptionnelle d'un montant maximal de 25 000 \$ pour l'année 2021 à la SIDAC Promenade Masson (RPPC21-06058-GG), pour la mise oeuvre de ladite convention;

D'autoriser un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1217624005

CA21 26 0176

Approuver un projet de convention avec la SDC Petite-Italie - marché Jean-Talon - Montréal, afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal - Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2021 à la SDC Petite-Italie - marché Jean-Talon - Montréal (RPPC21-06059-GG) - Autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le projet de convention avec contribution financière avec la SDC Petite-Italie - marché Jean-Talon - Montréal afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'octroyer une contribution financière exceptionnelle d'un montant maximal de 25 000 \$ pour l'année 2021 à la SDC Petite-Italie - marché Jean-Talon - Montréal (RPPC21-06059-GG), pour la mise en oeuvre de ladite convention;

D'autoriser un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1217624006

CA21 26 0177

Résilier la convention entre Bouffe-Action de Rosemont et la Ville de Montréal - arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, adoptée par la résolution CA20 26 0068 le 6 avril 2020, pour le projet « Épicerie solidaire de Rosemont » - Transférer la contribution financière de 61 577 \$ à la Corporation de développement communautaire de Rosemont pour le terme restant du projet, soit du 1^{er} août 2021 au 31 mars 2023 et ratifier la convention avec le nouvel organisme pour assurer la poursuite du projet

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De résilier la convention entre Bouffe-Action de Rosemont et la Ville de Montréal adoptée par la résolution CA20 26 0068 le 6 avril 2020, pour le projet « Épicerie solidaire de Rosemont »;

De transférer la contribution financière de 61 577 \$ à la Corporation de développement communautaire de Rosemont pour le terme restant du projet, soit du 1^{er} août 2021 au 31 mars 2023;

De ratifier la convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement communautaire de Rosemont établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1211663004

CA21 26 0178

Adopter une convention régissant les échanges de services dans le domaine des installations municipales et scolaires à intervenir avec le « Collège Jean-Eudes inc. », entrant en vigueur le 9 août 2021 pour un premier terme de trois ans, se terminant le 30 juin 2024, suivi d'un maximum de trois options de renouvellement de deux ans, se terminant au plus tard le 30 juin 2030 (RPPS21-04030-GG) - Approuver un avenant modifiant l'acte de cession relatif au lot 3 598 463 du cadastre du Québec - Édicter une ordonnance en vertu de l'article 80 du *Règlement sur les tarifs* (2021) (RCA-159) afin de modifier les tarifs relatifs à la location des installations sportives municipales par le « Collège Jean-Eudes inc. » dans le cadre de l'adoption de ladite convention

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le projet de convention régissant les échanges de services entre le « Collège Jean-Eudes inc. » et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le domaine des installations sportives, culturelles, récréatives, éducatives et communautaires, pour la période du 9 août 2021 au 30 juin 2024, ainsi que pour un maximum de trois renouvellements automatiques de deux ans, la nouvelle convention se terminant au plus tard le 30 juin 2030;

D'approuver un avenant remplaçant l'Annexe 1 de l'acte de cession de décembre 2005 (numéro de publication au registre foncier 12 955 957), en vertu duquel la Ville cède au « Collège Jean-Eudes inc. » le lot 3 598 463 du cadastre du Québec (terrain adjacent au centre Étienne-Desmarreau), en contrepartie de l'utilisation de certains équipements et services;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit avenant ainsi que ladite convention et tout document s'y rapportant;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la mise en œuvre de ladite convention dans un souci de bonne utilisation des installations municipales, incluant l'application, le cas échéant, d'une option de non-renouvellement selon les modalités prévues à la convention;

D'imputer la dépense et le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'édicter, en vertu de l'article 80 du *Règlement sur les tarifs* (2021) (RCA-159), l'ordonnance numéro 2021-26-053, jointe au présent dossier décisionnel, afin de modifier les tarifs applicables à l'utilisation par le « Collège Jean-Eudes inc. » des installations visées à ladite convention.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1213653001

CA21 26 0179

Autoriser une dépense additionnelle de 34 492,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les travaux supplémentaires nécessaires à la remise à niveau de la bibliothèque de Rosemont (0183) dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CA20 26 0098), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 143 713,80 \$ à 1 178 206,30 \$, taxes et contingences incluses

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 34 492,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les travaux supplémentaires nécessaires à la remise à niveau de la bibliothèque de Rosemont (0183) dans le cadre du contrat accordé à Procova inc., conformément à la résolution CA20 26 0098 du 4 mai 2020 (Mandat RPPA19-12091-OP);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1206417001

CA21 26 0180

Autoriser la directrice de la Direction du développement du territoire et des études techniques à signer l'acte de servitude pour les lots 5 821 012 et 5 821 013, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser la directrice de la Direction du développement du territoire et des études techniques à signer l'acte de servitude pour les lots 5 821 012 et 5 821 013 du cadastre du Québec, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1218695007

CA21 26 0181

Approuver une troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de M. Pasquale Romano, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021, des locaux d'une superficie d'environ 288 m², au rez-de-chaussée et sous-sol de l'immeuble situé au 6779, boulevard Saint-Laurent, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant un loyer total de 107 708,58 \$, taxes incluses (Bâtiment 8217-001)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Pasquale Romano des locaux situés au 6779, boulevard Saint-Laurent, d'une superficie d'environ 288 m², à des fins d'activités communautaires et de loisirs, pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021. La dépense totale est de 107 708,58 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1216025010

CA21 26 0182

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 mai 2021 au 25 juin 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 mai 2021 au 25 juin 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1210717005

CA21 26 0183

Ratifier une dépense de 405 \$ (taxes en sus) et autoriser la participation d'un élu au colloque: 5^e Grand Rendez-vous Collectivités viables de Vivre en Ville, qui se tiendra les 6 et 7 octobre 2021

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De ratifier une dépense de 405 \$ (taxes en sus), pour les frais relatifs à la participation d'un élu à un colloque;

D'autoriser la participation de l'élu suivant, au colloque 5e Grand Rendez-vous Collectivités viables: Traverser les crises - De la résilience climatique à l'abordabilité du logement qui se tiendra les 6 et 7 octobre prochain :

- M. François W. Croteau, maire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1217059003

CA21 26 0184

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 600 000 \$ pour le financement de l'entretien sanitaire et de la propreté des parcs et des installations de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2021-2022

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 600 000 \$ pour le financement de postes temporaires d'employés de parcs de la Division des parcs et installations pour l'entretien des parcs et des installations de l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie en 2021-2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1210674008

CA21 26 0185

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - imprévus au montant de 45 000 \$ pour la réalisation de divers travaux non capitalisables

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - imprévus de 45 000 \$ aux fins de travaux non capitalisables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1214646003

CA21 26 0186

Implanter des zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie : - Secteur 16 « Hôpital Santa-Cabrini » - prolonger l'horaire des zones de SRRR sur la rue de Brossard entre la rue de Pontoise et la limite de l'arrondissement et sur la rue de Pontoise entre la rue Saint-Zotique Est et la rue de Brossard - Secteur 53 « Marché Jean-Talon » - Augmenter le nombre de places et prolonger l'horaire des zones de SRRR sur l'avenue Mozart Est entre l'avenue Casgrain et l'avenue Henri-Julien - Secteur 72 « Marconi » - Augmenter le nombre de places et prolonger l'horaire des zones de SRRR sur la rue Saint-Urbain entre la rue Saint-Zotique Ouest et l'avenue Beaumont et entre l'avenue Mozart Ouest et la rue Jean-Talon Ouest - Secteur 123 « Jeanne-Mance » - Augmenter le nombre de places et prolonger l'horaire des zones de SRRR sur la rue Jeanne-Mance entre la rue Joseph-Tison et la rue Saint-Zotique Ouest et prolonger l'horaire des zones actuelles sur la rue Saint-Zotique Ouest entre l'avenue du Parc et l'avenue de l'Esplanade

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'implanter des zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie :

- 1° rue Brossard entre la rue de Pontoise et la limite de l'arrondissement :
 - côté nord, de prolonger l'horaire de la zone de SRRR présentement en vigueur de 15 h à 21 h afin qu'elle le soit de 9 h à 23 h, face au 5825;
 - côté sud, de prolonger l'horaire de la zone de SRRR présentement en vigueur de 15 h à 21 h afin qu'elle le soit de 9 h à 23 h, face au 5820.
- 2° rue de Pontoise entre la rue Saint-Zotique Est et la rue Brossard :
 - côté est, de prolonger l'horaire de la zone de SRRR présentement en vigueur de 15 h à 21 h afin qu'elle le soit de 9 h à 23 h.
- 3° avenue Mozart Est entre l'avenue Casgrain et l'avenue Henri-Julien :
 - côté nord, d'ajouter une zone de SRRR de 9 h à 23 h, de deux places face au 171 et d'ajouter une zone de SRRR de 9 h à 23 h, de quatre places face au 231;
 - côté sud, d'ajouter une zone de SRRR de 9 h à 23 h, de trois places face au 180 et de prolonger la zone de SRRR de 9 h à 23 h, de deux places face au 206.
- 4° sur la rue Saint-Urbain entre la rue Saint-Zotique Ouest et l'avenue Beaumont :
 - côté est, de prolonger la zone de SRRR de 9 h à 23 h, de trois places vers le sud et de deux places vers le nord, face au 6545;
 - côté ouest, de prolonger la zone de SRRR de 16 h à 23 h, de deux places vers le nord et de prolonger son horaire de 9 h à 23 h face au 6820.
- 5° sur la rue Saint-Urbain entre l'avenue Mozart Ouest et Jean-Talon Ouest :
 - côté est, d'ajouter une zone de SRRR de 9 h à 23 h, de quatre places, face au 7071;
 - côté est, de prolonger la zone de SRRR de 9 h à 23 h, de cinq places vers le nord, face au 7145;
 - côté ouest, de prolonger la zone de SRRR de 16 h à 23 h, de sept places vers le sud, face au 7100 et de prolonger son horaire de 9 h à 23 h.
- 6° rue Jeanne-Mance entre la rue Joseph-Tison et la rue Saint-Zotique Ouest :
 - côté est, de prolonger la zone de SRRR de 9 h à 23 h, de sept places vers le nord, face au 6777, rue Jeanne-Mance.
- 7° rue Saint-Zotique Ouest entre l'avenue du Parc et l'avenue de l'Esplanade :
 - côté nord, de prolonger l'horaire de la zone de SRRR présentement en vigueur de 16 h à 23 h afin qu'elle le soit de 9 h à 23 h, face au 241;
 - côté sud, de prolonger l'horaire de la zone de SRRR présentement en vigueur de 16 h à 23 h afin qu'elle le soit de 9 h à 23 h, face au 250.
- 8° Conserver toutes autres réglementations en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 26 0187

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » afin de modifier la tarification relative au chapitre 3 (Culture, sports, loisirs et développement social), notamment d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 - Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » afin de modifier la tarification relative au chapitre 3 (Culture, sports, loisirs et développement social), notamment d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 et d'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021, et dépose un projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1218447004

CA21 26 0188

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » (01-279-69) afin d'adopter des mesures visant l'exploitation et la localisation des cafés-terrasses sur le domaine privé et public

VU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 mai 2021;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement numéro 01-279-69 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » afin d'adopter des mesures visant l'exploitation et la localisation des cafés-terrasses sur le domaine privé et public a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 mai 2021;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 21 mai au 4 juin 2021, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QUE 3 commentaires écrits ont été reçus durant cette période;

ATTENDU QU'un second projet de règlement numéro 01-279-69 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » afin d'adopter des mesures visant l'exploitation et la localisation des cafés-terrasses sur le domaine privé et public a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 8 juillet 2021;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire valide n'a été reçue conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » (01-279-69) afin d'adopter des mesures visant l'exploitation et la localisation des cafés-terrasses sur le domaine privé et public.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1217007002

CA21 26 0189

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-70) afin d'adopter des mesures visant la transition écologique

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2021;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement numéro 01-279-70 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'adopter des mesures visant la transition écologique a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2021;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 9 au 23 juin 2021, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un commentaire écrit a été reçu durant cette période;

ATTENDU QU'un second projet de règlement numéro 01-279-69 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'adopter des mesures visant la transition écologique a été adopté, avec modifications, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 8 juillet 2021;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire valide n'a été reçue conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279) » (01-279-70) afin d'adopter des mesures visant la transition écologique.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1218695004

CA21 26 0190

Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « bureau », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) pour la suite commerciale portant le numéro civique 1668, du bâtiment situé aux 1666 à 1670, rue Saint-Zotique Est

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « bureau », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), pour la suite commerciale portant le numéro civique 1668, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 1666 à 1670, rue Saint-Zotique Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1216079003

CA21 26 0191

Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur les lots 2 332 802, 2 332 804 et 6 290 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la rue Saint-Hubert côté est à l'intersection du boulevard Rosemont - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises - Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur les lots 2 332 802, 2 332 804 et 6 290 922 du cadastre du Québec;

De mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures requises à cet effet;

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré de cet immeuble.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1215365002

CA21 26 0192

Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. chapitre C-4.1), établissant la mise à sens unique vers le sud de la rue Saint-Urbain, entre l'avenue Beaumont et la rue Beaubien Ouest, ainsi que la mise en place d'une signalisation appropriée aux intersections pertinentes, afin d'aménager des voies cyclables

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. chapitre C-4.1), l'ordonnance numéro 2021-26-054 établissant la mise à sens unique vers le sud de la rue Saint-Urbain, entre l'avenue Beaumont et la rue Beaubien Ouest, ainsi que la mise en place d'une signalisation appropriée aux intersections pertinentes.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1219096006

CA21 26 0193

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur l'occupation permanente du domaine public aux fins d'un projet d'aménagement au 5400, place de Jumonville », afin de prévoir les modalités particulières d'application du règlement à la faveur du 5400, place de Jumonville dans le cadre d'un règlement hors cour

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur l'occupation permanente du domaine public aux fins d'un projet d'aménagement au 5400, Place de Jumonville », afin de prévoir les modalités particulières d'application du règlement à la faveur du 5400, place de Jumonville dans le cadre d'un règlement hors cour, et dépose un projet de règlement.

40.08 1217624007

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021.